

Corsier, le 21 juillet 2020

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 08/2020

Demande de crédit pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires et réfection de la chaussée au chemin du Signal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la Commune de Corsier-sur-Vevey sont régulièrement curés et contrôlés par caméra, afin d'anticiper et d'entretenir les canalisations et de connaître leur état. Lors de la campagne d'entretien de 2017, il avait été constaté que le collecteur d'eaux claires situé sur la partie inférieure du chemin du Signal était obstrué par du calcaire dur et qu'une intervention devait être entreprise à moyen terme.

Ce collecteur ne reprend les eaux de ruissellement que de quelques grilles de route et quelques sources privées. Son débit est donc minime et sa capacité hydraulique, même réduite par le calcaire est suffisante en temps normal. Toutefois cette canalisation sert de décharge pour le ruisseau du Signal en cas de fortes précipitations. L'hiver dernier, suite à de grosses fontes de neige, la canalisation s'est mise en pression et l'eau accumulée dans la structure routière a soulevé le bitume, rendant une partie de la route inutilisable.

Des essais de curage ont été effectués afin d'éliminer le calcaire dans la conduite et de pouvoir récupérer cette dernière avec sa pleine capacité hydraulique. Ces essais se sont malheureusement montrés non concluants, le calcaire étant trop dur. La canalisation étant en ciment, un curage plus appuyé risquerait de perforer le ciment et de voir la canalisation s'effondrer.

La Municipalité a donc décidé d'entreprendre le remplacement de la canalisation en question par une canalisation neuve en PP (Polypropylène) de diamètre 315. La structure routière s'étant « vidée » lors de la mise sous pression de la conduite, elle doit être refaite. Il a également été décidé de profiter des travaux pour réfectionner le revêtement bitumineux sur la totalité du tronçon.

Les autres services ont été contactés afin qu'ils remplacent leurs installations si celles-ci étaient vieillissantes.

2. Objet du présent préavis

Il est proposé aujourd’hui le remplacement d’un collecteur d’eaux claires et la réfection de la chaussée au chemin du Signal.

Descriptif du projet :

Le projet prévoit le remplacement du collecteur d’eaux claires existant d’une longueur de 66 mètres, ainsi que la réfection globale de la chaussée d’une surface de 300 m² sur la longueur du collecteur.

Les travaux de fouilles se feront le long du collecteur d’eaux claires existant. Ce dernier sera démonté au fur et à mesure et un nouveau tube en PP de diamètre 315 sera posé à sa place. Le bitume existant sera dégrappé sur l’ensemble de la surface (largeur), la fondation routière sera renforcée par un apport de nouveaux matériaux et compactée. Une nouvelle couche d’enrobé d’une épaisseur de 8 cm sera posée sur l’ensemble de la surface.

La durée des travaux estimée est d’un mois environ. Pendant cette période, le tronçon de route sera fermé à la circulation. L'accès des riverains sera garanti par le haut du chemin.

3. Travaux de génie civil

Les montants ci-dessous sont issus d'une offre selon la procédure des marchés publics dite du « gré-à-gré comparatif ». Les trois entreprises invitées ont répondu à l'offre et le choix s'est porté sur l'entreprise la plus économiquement avantageuse. Les travaux s'effectueront sous la direction du Bureau technique intercommunal.

Génie-civil

Remplacement de la canalisation d'eaux claires	CHF	44'050.90
Réfection de la chaussée	<u>CHF</u>	<u>55'172.15</u>
Total des travaux de génie civil TTC	CHF	99'223.05
=====		

4. Récapitulation des coûts

Travaux de Génie civil	CHF	99'223.05
Divers et imprévus 10 %	<u>CHF</u>	<u>9'922.30</u>
Total	CHF	109'145.35

Montant arrondi à	CHF	110'000.00
=====		

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- oùi les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude,

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires et réfection de la chaussée au chemin du Signal pour un montant total de CHF 110'000.00 ;
- b) de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 110'000.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan pour les travaux routiers et dans la « Réserve collecteurs égouts EC » pour les travaux propres au collecteur ;
- c) de financer cette dépense par recours, si nécessaire, à un emprunt à hauteur de CHF 110'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.



Annexe : 1 plan de situation

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		22'000'000.00
Endettement au 30.06.2020		3'100'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	14'440'400.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 1'497'051.20	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 30.06.2019	- 12'115'863.45	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		827'485.35
Solde au plafond		18'072'514.65

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY



Chemin du Signal

REEMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES

Corseaux, le 29 juin 2020

PROJET

bureau technique intercommunal
route de chatel-st-denis 8
1802 Corseaux

Echelle 1:200

tél: 021 923 05 20
fax: 021 923 05 21
e-mail: info@b-t-i.ch

